

Fondation de prévoyance Musiques-Arts

RAPPORT D'ACTIVITE DE LA PRESIDENCE

Exercice du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2017

No de notre dossier: **GE 1570 (CH-660.0.830.990-5)**

Conseil de fondation:

Gérard ZIHLMANN, président

Eric JAUQUES-DALCROZE, vice-président jusqu'au 10 avril, puis membre, et membre du comité de placement

Patricia VILLARS, trésorière

Eric VUICHOUD, secrétaire et membre du comité de placement

Monique COMBEY, membre, puis vice-présidente dès le 11 avril

Nimrod BEN-ZEEV, membre du 1^{er} janvier au 10 avril

Cyril LEDERMANN, membre dès le 11 avril

Pierre-Alain BIDAUD, membre

David GASSMANN, membre et membre au comité de placement

Expert LPP : M. Bernard ROMANENS, Pittet Associés SA

Gestionnaire technique et administratif des comptes : M. Maurizio FIGLIOLA, Kessler Prévoyance SA

Consultant financier externe : M. Jacques RAEMY, au comité de placement

Introduction

L'année 2017 a été excellente du point de vue financier.

Le Conseil a souhaité agir sur deux niveaux : remercier les assurés pour leur confiance et renforcer l'assise financière de la Caisse.

Il a ainsi décidé de distribuer un intérêt sur le compte épargne des assurés actifs et invalides et alimenter substantiellement les provisions techniques et la réserve de fluctuation de valeurs.

Performance

La performance globale des portefeuilles de la caisse au 31 décembre 2017 est de 7.3% versus 2.9% en 2016. Les actions - suisses, étrangères ou émergentes - expliquent plus des trois quarts de la performance.

Comptes 2017

Les membres du Conseil ont validé les comptes révisés 2017 lors de la séance du 15 mai 2018. Le taux de couverture s'élève à 103.6% (vs 101.0% en 2016) après constitution des provisions.

Figurent au passif du bilan :

- une provision pour taux de conversion favorable de CHF 2'218'000.-, soit + CHF 1'761'000.- par rapport au 31.12.2016,
- une provision pour abaissement futur du taux technique de CHF 2'630'000.-, soit +CHF 1'725'000.- par rapport au 31.12.2016.

Le Conseil a décidé d'attribuer un intérêt de 2% (vs 1.25% en 2016) sur le compte des assurés actifs et invalides pour l'année 2017 et de poursuivre la non indexation des rentes.

L'immeuble de Dompierre a été valorisé à CHF 2'606'815.- selon le principe de la valeur de rendement (ici à 5%).

Modifications réglementaires

Le Conseil a modifié :

- le règlement de la Fondation en intégrant, entre autres, les nouvelles tables des taux de conversion,
- la convention d'affiliation pour congé sans solde. L'affilié peut choisir de maintenir ou non la couverture risque/invalidité lors de son congé sabbatique.

Il travaille à la refonte des articles 13 et 14 du règlement sur les droits des conjoints et concubins survivants.

Un nouveau règlement d'application de l'article 7 des statuts a été validé. Il stipule que les représentants employés sont salariés d'une des écoles de la CEGM et représentent la totalité de ces salariés. Ils sont donc élus par l'ensemble des salariés de la CEGM.

Rétrospective de l'année 2017

Le Conseil de fondation s'est réuni à 11 reprises : les 31 janvier, 21 février, 6 mars, 21 mars, 11 avril, 16 mai, 20 juin, 12 septembre, 10 octobre, 14 novembre et 12 décembre.

Il a entre autres:

- organisé les votations pour le renouvellement du Conseil pour la période 2017-2020. Sept membres se sont vus renouveler leur mandat. M. Ben-Zeev, représentant employés, a renoncé à sa candidature pour des raisons personnelles et professionnelles. Il a été remplacé par M. Ledermann.
- désigné MM. Gassmann et Vuichoud, membres du Comité de placement, comme interlocuteurs principaux pour le dossier « immobilier direct »,
- mandaté « Swiss Real Estate Management » comme gestionnaire du portefeuille immobilier, conseiller pour le marché immobilier et représentant de la Fondation auprès de la régie Immo-Team Suisse,
- décidé de la baisse du taux de conversion sur 5 ans dès 2018 (de 6.8% à 6%),
- organisé une séance d'information pour les affiliés sur la baisse du taux de conversion avec présentation de l'expert LPP (21 mars 2017),
- réduit le délai limite pour une demande de retraite anticipée sur l'année 2017 (suite à la décision de baisse du taux de conversion),
- commissionné une étude ALM auprès de l'UBS
- étudié la possibilité de nouveaux achats immobiliers (Bettens, Nyon et Confignon),
- approuvé l'augmentation de 10% du taux d'activité de l'assistante administrative (reprise du dossier Communication),

- invité les gestionnaires des quatre mandats à présenter leur travail aux séances du Conseil,
- signé un nouveau contrat d'assurance RC 2018-2020 avec de meilleures conditions à un tarif préférentiel.

Le comité de placement a travaillé entre autres à la refonte de certains mandats, la réorganisation des positions satellitaires, la baisse des coûts de gestion (0.92% vs 1.01% au 31.12.2017), la mise en place de l'overlay.

Communication

La Fondation a informé les assurés sur les modifications réglementaires entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2017, suite au nouveau droit du divorce. L'avenant au règlement a été mis en ligne sur le site.

Plusieurs courriers/emails ont été envoyés sur l'année: explication de la décision de la baisse du taux de conversion, information générale sur la santé de la Caisse aux assurés actifs, invalides et rentiers, suivi du renouvellement du Conseil de fondation.

La Fondation développe la communication digitale.

Le nouveau site internet est à l'étude et sera en ligne courant 2018.

Parallèlement, environ un quart des rentiers ont communiqué leurs adresses mails pour toute correspondance.

Formation continue:

Les membres du Conseil ont participé à plusieurs formations continues données par :

des professionnels de la finance - clubs prévoyance, petits déjeuners prévoyance et séminaire « Entre Institutionnels » de l'UBS, séminaire institutionnel Pictet,

des spécialistes du monde de la LPP - conférence pour les institutionnels et séminaire LPP de l'ASFIP, séminaires d'information de l'ASIP, séminaire avancé pour membres de Conseil de l'EPAS, séminaire « Regards croisés » de l'ASFIP et Pittet Associés, « Journées de la Prévoyance » de Pittet Associés, modules de formation LPP à l'UOG.

Je tiens ici à remercier tous les membres du Conseil pour leur précieuse collaboration et la confiance qu'ils m'ont accordée, Mme Brunoro, notre efficace assistante, ainsi que MM. Figliola et Etter de Kessler, MM. Romanens et Pittet de Pittet Associés pour leur engagement et leur collaboration très efficace et l'ASFIP pour ses lectures attentives de nos dossiers.



Gérard ZIHLMANN, Président